



**Office Burundais pour la
Protection de l'Environnement**



**Projet de Restauration et de
Résilience du Paysage du Burundi**



Evaluation de l'Efficacité de Gestion de la Réserve Naturelle Forestière de Bururi et des Parcs Nationaux de Kibira et Ruvubu avec l'outil METT

Exercice 2019-2020

Par :

BUKURU Désiré

et

HAKIZIMANA Claude

Bujumbura, Avril 2021

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET PHOTOS	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
I. INTRODUCTION	1
I.1. CONTEXTE	1
I.2. PROBLEMATIQUE.....	2
I.3. OBJECTIFS	3
I.3.1. Objectif global	3
I.3.2. Objectifs spécifiques.....	3
I.4. METHODOLOGIE.....	3
II. EVALUATION DE L'EFFICACITE DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE FORESTIERE DE BURURI ET DES PARCS NATIONAUX DE LA KIBIRA ET RUVUBU.	5
II.1. RESERVE NATURELLE FORESTIERE DE BURURI.....	5
II.1.1. Planification	5
II.1.2 Intrants.....	5
II.1.3. Processus	6
II.1.4. Résultats	6
II.1.5. Effets et Impacts.....	7
II.2. PARC NATIONAL DE LA KIBIRA.....	9
II.2.1 Planification	9
II.2.2. Intrants.....	9
II.2.3. Processus	10
II.2.4. Résultats	10
II.2.5. Effets et Impacts.....	10
II.3. PARC NATIONAL DE LA RUVUBU.....	12
II.3.1. Planification	12
II.3.2. Intrants.....	12
II.3. 3. Processus	12
II.3.4. Résultats	13
II.3.5. Effets et Impacts.....	13
III. EVALUATION GLOBALE DES ELEMENTS DU CYCLE DE GESTION DES TROIS AIRES PROTEGEES EVALUEES.....	14

IV. CONCLUSION	18
V. PERSPECTIVES D'AVENIR ET RECOMMANTATIONS.....	19
BIBLIOGRAPHIE	24
ANNEXES : Quelques photos illustratives des participants à la collecte des données avec l'outil METT	25

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET PHOTOS

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des scores obtenus par élément de cycle de gestion à la RNFB	7
Tableau 2 : Synthèse des scores obtenus par élément de cycle de gestion au PNK.....	11
Tableau 3 : Synthèse des scores obtenus par élément de cycle de gestion au PNR.....	13
Tableau 4 : Synthèse des résultats pour chaque élément du cycle de gestion.....	14
Tableau 5 : Schéma d'orientation stratégique.....	19

Liste des figures

Figure 1 : Illustration de l'efficacité de gestion de la RNFB dans un radar.	8
Figure 2 : Illustration de l'efficacité de gestion du PNK dans un radar	11
Figure 3 : Illustration de l'efficacité de gestion du PNR dans un radar.....	13
Figure 4 : Illustration de l'efficacité de gestion des trois AP dans un radar	16

Liste des photos

Photo 1: Séance de collecte des données à la RNFB	25
Photo 2 : Photo de famille après la séance de collecte des données à la RNFB	25
Photo 3 : Vue partielle des participants à l'évaluation du PNK	26
Photo 4 : Vue partielle des participants à l'évaluation du PNR	27
Photo 5 : Analyse globale des résultats METT des trois AP.	27

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	: Activités Génératrices des Revenus
AP	: Aire Protégée
COVID-19	: Coronavirus Disease-2019
EGAP	: Evaluation de l'Effacité de Gestion des Aires Protégées
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
METT	: Management Effectiveness Tracking Tool
MFP	: Mutuelle de la Fonction Publique
OBPE	: Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPJ	: Officier de police Judiciaire
PAG	: Plan d'Aménagement et de Gestion
PNK	: Parc National de la Kibira
PNR	: Parc National de la Ruvubu
PRRPB	: Projet de Restauration et de Résilience du Paysage du Burundi
PTF	; Partenaires Techniques et financiers
RNFB	: Réserve Naturelle Forestière de Bururi
UICN/PACO	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature /Programme Afrique Centrale et Occidentale
WWF	: World Wildlife Fund

I. INTRODUCTION

I.1. CONTEXTE

Les aires protégées s'appellent ainsi parce qu'elles bénéficient d'une protection en raison de la valeur naturelle, écologique ou culturelle qu'on leur reconnaît. Les aires protégées et autres aires de conservation sont la pierre angulaire de la protection de la biodiversité.

Elles constituent un refuge pour les espèces, offrent des services essentiels, par exemple l'eau et l'air propres aux personnes, contribuent à la séquestration du carbone pour atténuer les effets du changement climatique et autres avantages écologiques, et servent de repères écologiques à l'endroit des paysages environnants. La désignation d'aire protégée vise aussi à générer des avantages économiques, sociaux et culturels, notamment offrir des moyens durables de subsistance aux Autochtones, la santé et le bien-être aux personnes et aux collectivités, des occasions de loisirs, du tourisme et d'éducation dans la nature.

Au Burundi, il existe 14 aires protégées réparties dans 4 catégories de l'UICN à savoir 3 Parcs Nationaux, 6 Réserves Naturelles, 2 Monuments Naturels et 3 Paysages Protégés. Dans l'ensemble, le réseau des Aires Protégées du Burundi ont une superficie d'environ 166668,5 ha soit 5.9% du territoire national. La végétation naturelle dans les Aires Protégées comprend 55% de celle disponible dans tout le pays. Concernant les écosystèmes aquatiques, sur un total de 263400 ha seulement 10% sont dans les Aires Protégées (UICN/PACO, 2011).

Pour s'inscrire dans la dynamique mondiale, le Gouvernement du Burundi a créé l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) dont l'une de ses missions est d'identifier et de proposer de nouvelles aires à protéger et d'autres zones riches en biodiversité nécessitant des mesures spéciales de protection. Ainsi, il doit mettre tout le paquet pour que les 14 aires protégées soient efficacement gérées afin qu'elles continuent à rendre les services écosystémiques à la collectivité.

Selon Hockings *et al.* (2008), l'efficacité de la gestion des aires protégées se définit comme étant l'évaluation de la mesure dans laquelle les aires protégées sont bien gérées et tout d'abord de la mesure dans laquelle la gestion protège les valeurs et atteint les buts et les objectifs des aires protégées. Selon le présent document, le mot « valeurs » s'entend comme des attributs visant à protéger, à maintenir et à conserver ce que l'aire protégée a été désignée.

Or, l'existence des aires protégées s'inscrit dans un paysage plus vaste, qui subit des changements considérables. Sans réponses rapides et marquées, il est probable que se poursuivra la perte de biodiversité dans le paysage en général et, dans une moindre mesure, dans les aires protégées.

L'évolution de l'évaluation de l'efficacité de gestion des Aires Protégées (EGAP) a commencé dans les années 1990, la première phase étant piloté par les collectivités universitaires et les organisations non Gouvernementales (ONG). Dans la deuxième phase, les évaluations de l'EGAP sont devenues, pour les organismes subventionnaires, un moyen d'évaluer le rendement. Ainsi, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) exigeait souvent l'établissement d'un instrument de suivi de

l'efficacité de gestion (METT) comme condition de reconduction de financement (Coad et Coll., 2015 cité par Pamela et *al.*, 2017).

Différentes méthodes ont été utilisées pour mesurer l'objectif, aboutissant au développement de l'outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT), un approche simple de type questionnaire.

Cet outil est devenu le plus utilisé dans plus de 2500 aires protégées couvrant plus de 4,2 millions de km² (soit plus d'un cinquième des aires protégées terrestres du monde par zone) dans au moins 127 pays. Il s'agit de la 4^{ème} version du METT. Cet outil est passé de METT-1 (2002) à METT-2 en 2005 pour inclure une meilleure évaluation des menaces. En 2007, pour son intérêt croissant d'utilisation par de nombreuses institutions dans tous les types d'aires protégées et biomes, sur la base de son expérience, WWF a soutenu le développement de la version METT-3 plus détaillée. Elle est restée la version largement utilisé ou adapté depuis plus d'une décennie.

En 2016, le WWF a publié un manuel pour la version METT-3. Ce dernier contenait diverses suggestions pour la révision et la mise à jour du METT-3. C'est sur base de ces suggestions que la version METT-4 a été développée (Stolton and Dudley, 2016).

Or, les AP subissent des changements considérables. Sans réponses rapides et marquées, il est probable que se poursuivant la perte de la biodiversité dans le paysage en général et, dans une moindre mesure dans les aires protégées. L'EGAP peut aider à ralentir ce déclin dans les aires protégées (Pamela et *al.*, 2017).

Pour faire suite à cette mesure de précaution en matière de gestion des aires protégées, l'OBPE a réalisé l'EGAP dans trois aires protégées dont la RNFB, PNK et PNR avec l'outil METT (Management Effectiveness Tracking Tool), en juillet 2019 pour établir la situation de référence.

A partir de cette situation de référence, grâce à l'appui de la Banque Mondiale à travers le Projet de Restauration et de Résilience du Paysage du Burundi (PRRPB), l'OBPE a effectué l'EGAP dans ces trois AP dans le but de mesurer les effets et les impacts induits par les interventions du projet.

I.2. PROBLEMATIQUE

La taille et configuration des AP du Burundi constituent un handicap majeur pour éviter l'effet lisière et la multiplication des conflits entre la faune et la communauté riveraine (conflit homme-faune).

Au Burundi, la pression démographique est forte sur l'ensemble du territoire ce qui explique la croissance exponentielle des besoins en ressources naturelles et en terres agricoles. Cette situation entraîne de manière générale une forte pression sur les ressources et particulièrement dans les AP. Il s'en suit des contraintes majeures pour assurer une gestion efficace des APs. Malheureusement, on déplore un manque criant d'intrants à la disposition des conservateurs et le processus de gestion des ressources naturelles en souffre énormément. Il s'observe des lacunes dans l'application de la loi et

le faible niveau de collaboration avec les parties prenantes qui sont probablement la cause des agressions du personnel par les délinquants bénéficiant le soutien de certaines communautés riveraines. Cela est dû au fait que les communautés sont faiblement impliquées dans le processus de gestion des AP et leur accès aux ressources naturelles de ces dernières est limité. Actuellement, suite à la pandémie COVID-19, les AP reçoivent peu de touristes et ce secteur de développement du pays est peu florissant. Dès lors que les populations riveraines ne bénéficient plus des avantages découlant de la conservation, elles considèrent la création des APs comme une spoliation de leurs terres et la privation de leur droit d'accès aux ressources naturelles. Les seuls bénéfices reçus par les populations se résument à quelques emplois que les AP génèrent et au droit de prélèvement de certaines ressources naturelles et de certains produits forestiers non ligneux.

L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement a besoin du soutien et de la coopération active avec d'autres services de l'Etat et des populations riveraines pour conserver, valoriser et capitaliser le patrimoine naturel et culturel qui est représenté dans les Aires Protégées du pays.

I.3. OBJECTIFS

I.3.1. Objectif global

L'objectif de l'évaluation annuelle de l'efficacité de gestion de ces trois aires protégées est de mesurer les effets et impacts induits par les actions du projet dans ces trois aires protégées afin de définir les priorités pour le futur.

I.3.2. Objectifs spécifiques

Il s'agit de :

- Identifier les cas urgents et les priorités de conservation des trois AP afin d'orienter une prise de décision ;
- Améliorer la gestion de ces AP pour le bien-être des communautés locales ;
- Intégrer les améliorations en matière d'informations pour appuyer la gestion.

I.4. METHODOLOGIE

La collecte des données sur l'efficacité de gestion des trois AP avec l'outil METT a été réalisée en trois étapes à savoir :

1^{ère} étape : L'organisation de la collecte des données

Elle a consisté d'abord à définir les profils de personnes ressources à inviter dans les ateliers de collecte des données sur les trois AP, à déterminer le nombre de participants pour chaque AP, la logistique, à fixer du calendrier de collecte des données pour chaque AP et à analyser des résultats.

2^{ème} étape : La collecte des données

Les ateliers pour la collecte des données avec l'outil METT dans les Aires Protégées de Bururi, Kibira, et Ruvubu ont été organisés respectivement en dates du 18 au 20 janvier 2021, du 25 au 27 janvier 2021, du 01 au 03 février 2021. Ont participé à ces ateliers, les conservateurs de ces Aires Protégées, un représentant du projet (Spécialiste en Suivi Evaluation du PRRPB), les représentants

de l'administration locale, les représentants des parquets et des commissariats de la police Nationale, les représentants des clubs environnementaux, les représentants des comités d'appui à la protection des AP et les représentants des tradipraticiens.

3^{ème} étape : L'analyse globale des résultats

L'analyse globale des résultats a été effectuée en dates du 04 au 05 Février 2021 à Muyinga avec la participation des Conservateurs de ces trois AP et du Spécialiste en Suivi Evaluation du projet.

II. EVALUATION DE L'EFFICACITE DE GESTION DE LA RESERVES NATURELLE FORESTIERE DE BURURI ET DES PARCS NATIONAUX DE LA KIBIRA ET RUVUBU.

La présente évaluation porte sur l'année 2019-2020. Les résultats sont présentés sous forme de tableaux et de radar. Ils représentent pour chaque Aire Protégée cinq éléments du cycle de gestion à savoir : la planification (planning), les intrants (inputs), le processus (process), les résultats (outputs) et les effets et impacts (outcomes).

II.1. RESERVE NATURELLE FORESTIERE DE BURURI

D'une superficie de 3300 ha, la Réserve Naturelle Forestière de Bururi (RNFB) est l'une des forêts ombrophiles de montagne du Burundi.

Elle a été créée suite à la promulgation de l'Ordonnance du Rwanda-Urundi N° 52/36 du 7 avril 1951 relatif à la création des réserves de la ligne de partage des eaux au niveau de la crête Congo-Nil (Forêt de la Kibira et celle de Bururi) (MADALAGUE, 1980).

Actuellement, elle est régie par le Décret n° 100/282 du 14/11/2011 portant modification de certaines dispositions du décret du 25 janvier 2000 portant délimitation d'un Parc National et de quatre réserves naturelles.

II.1.1. Planification

La réserve naturelle forestière de Bururi est une petite Aire Protégée qui a une forme presque ovale. Ses limites sont nettement démarquées par un pare-feu entretenu régulièrement et sont connues de toutes les parties prenantes. Cependant, son indice de forme (rapport de la surface et la longueur de ses limites) est moyen et expose l'AP aux effets lisières et la résilience aux changements climatiques. En effet, la viabilité des populations, la probabilité de la survie de l'espèce phare (Chimpanzé) et la capacité de résister à des changements progressifs dépendent de la conception de l'AP.

Même si la conception souffre déjà de faiblesses fondamentales (taille et forme), on observe une amélioration du score de la planification (52,38%) si on se réfère à la situation de référence précédente de (42,86%). Cette amélioration serait liée à un niveau de mise en œuvre des activités du PAG qui bénéficie d'un appui du PRRPB.

Grace à cet appui, la collaboration avec les parties prenantes s'améliore également. Ces dernières s'investissent dans des actions de protection de l'environnement de manière générale qui contribuent à atteindre les objectifs de gestion de l'AP. Cette amélioration tient aussi compte du niveau d'appropriation des rapports du suivi et des résultats de la recherche.

II.1.2 Intrants

Avec un score de 55,56% pour intrants par rapport au score de référence précédent, (45,83%), la réserve naturelle forestière de Bururi dispose d'informations acceptables des éléments de valeur. Les besoins en personnel nécessaire pour couvrir tous les aspects de conservation restent à désirer car le personnel est insuffisant. Ainsi, pour des besoins de gestion efficace de l'AP, la réserve a

besoin de 5 conservateurs adjoints au conservateur principal (conservateur adjoint chargé de la surveillance, conservateur adjoint chargé de la conservation communautaire, conservateur adjoint chargé du monitoring, conservateur adjoint chargé du tourisme, conservateur adjoint chargé de la santé de la faune sauvage). Il existe des équipements essentiels pour la bonne gestion de l'AP mais avec nécessité leur renforcement. Quant à la sécurisation du budget, un budget annuel est accordé à l'institution en charge des aires protégées (OBPE) par le gouvernement pour payer le salaire du personnel et un peu des frais de fonctionnement accordé à l'AP.

II.1.3. Processus

Des efforts de conservation sont ont été faits à une hauteur de 53,33% et des activités de gestion ont été mise en œuvre pour sauvegarder les valeurs de l'AP en mettant un accent particulier à la surveillance et l'habitué des Chimpanzés. Ce score est légèrement supérieur à celui de la situation de référence qui est de 52,78%.

En matière d'application de la loi, le conservateur principal dispose des compétences d'instruire le dossier pour la poursuite des délinquants mais il existe quelques lacunes qui l'empêchent de s'acquitter pleinement de ses missions.

Concernant la sécurité des travailleurs, le personnel de l'AP est affilié à l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) et à la Mutuelle de la Fonction Publique (MFP). On déplore le niveau de protection physique du personnel contre les agressions des délinquants. Dans le domaine de la recherche, les travaux de mémoires de fin d'étude universitaires et les évaluations de l'efficacité de gestion de l'AP s'effectuent à des intervalles presque réguliers mais les résultats sont faiblement exploités.

De manière générale, des actions de protection de l'AP et de reboisement des sites dégradés à travers la collaboration avec les parties prenantes sont réalisées sans tenir compte des aspects liés aux changements climatiques. Cela est le résultat d'une coopération entre les conservateurs et certains bénéficiaires des services écosystémiques rendus par l'AP mais les opérateurs touristiques sont totalement absents dans la zone. Néanmoins, la prise de décision par les peuples indigènes et les communautés locales dans la gestion de l'AP est limitée par son mode de gouvernance mais ils participent activement à des réunions de consultation pour orienter la prise de décision.

Malheureusement, les fonds pour financer les activités de gestion de l'AP sont limités car les sources de recettes sont notamment les amendes et le droit d'entrée pour la visite de l'AP. Vingt pour cent (20%) des recettes collectées sont directement utilisées dans les dépenses de l'AP et 80% sont versées sur le compte de l'OBPE dont une partie est réinjectée dans la conservation des AP.

II.1.4. Résultats

Les actions de surveillance, d'habitué des chimpanzés (espèce parapluie) et d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines de l'aire protégée à travers la participation dans les activités rémunérées organisées par le staff de l'AP produisent des résultats à la hauteur de 53,33% grâce à l'appui financier du PRRPB. Les résultats montrent qu'il y a eu une amélioration par rapport au score de la situation de référence (50,00%) mais l'insuffisance du budget sécurisé a un impact négatif sur la conservation de la réserve dans le futur.

Les infrastructures touristiques sont insuffisantes et en mauvais état. La faune risque de dégénérer suite à l'insuffisance de l'espace vital et/ou de l'absence d'un corridor migratoire. Aucune étude de faisabilité du corridor migratoire pour la faune n'a été menée alors qu'il s'avère nécessaire pour la survie des Chimpanzés.

II.1.5. Effets et Impacts

Quelques activités illégales qui s'observent dans l'AP entraînent la dégradation progressive de ses valeurs étant donné que des indices/signes des sites historiques sont présentes. Le suivi écologique est effectué uniquement sur le Chimpanzé parmi les cinq espèces clés de l'AP. Aucune activité de suivi de la dynamique des habitats ne s'effectue dans cette réserve. Les effets et impacts produits par les efforts consentis par le staff et les parties prenantes dans la gestion de cette aire protégée sont évalués à score de 41,67%.

Lors de l'évaluation pour la situation de référence, on a considéré que le suivi écologique se faisait sur toutes les espèces clés alors qu'il se fait uniquement sur les Chimpanzés. Cette considération a fait que les effets /impacts pour cette évaluation produisent un score de 50,00%.

De tout ce qui précède, l'efficacité de gestion de la RNFB se présente comme suit :

Tableau 1 : Synthèse des scores obtenus par élément de cycle de gestion à la RNFB

METT scores per management element (per cent)				
Elément	Your Element Score	Maximum Element Score	Your Element %	Max %
Planning	11	21	52,38%	100,00%
Inputs	10	18	55,56%	100,00%
Process	32	60	53,33%	100,00%
Outputs	8	15	53,33%	100,00%
Outcomes	5	12	41,67%	100,00%
Total	66	126	52,38%	100,00%

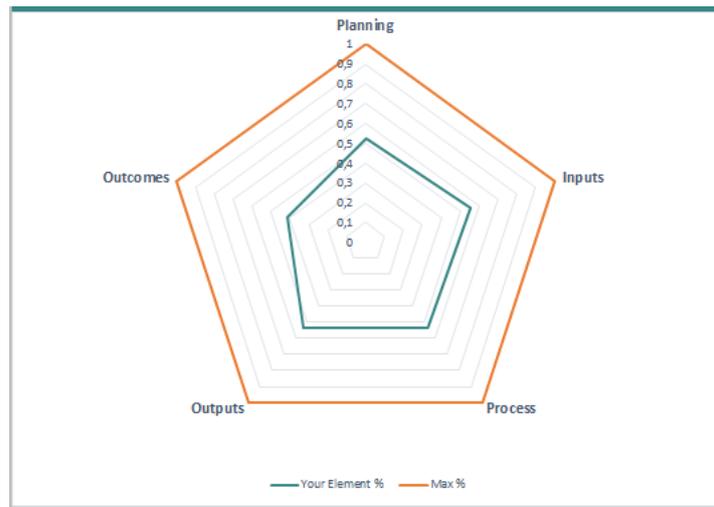


Figure 1 : Illustration de l'efficacité de gestion de la RNFB dans un radar.

II.2. PARC NATIONAL DE LA KIBIRA

Créé en 1980 avec une superficie de 40 000 ha, le Parc National de la Kibira (PNK) est régi par un statut légal du Décret n° 100/282 du 14/11/2011 portant modification de certaines dispositions du décret n° 100/007 du 25 janvier 2000 portant délimitation d'un Parc National et de quatre réserves naturelles. Son territoire s'étend sur 4 provinces à savoir : Muramvya, Kayanza, Bubanza et Cibitoke.

La population riveraine sans cesse croissante exerce une forte pression sur les ressources naturelles de cette aire protégée comme la recherche du bois de chauffage et de service, l'orpaillage clandestin, le braconnage,... avec des conséquences de dégradation des habitats fauniques. Afin de faire face aux multiples défis de ce parc, des efforts doivent être déployés pour réduire de manière significative les pressions et les menaces à travers l'implication de toutes les parties prenantes dans sa gestion ainsi que l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines.

La gestion du Parc National de la Kibira porte essentiellement sur les espèces animales (Chimpanzé, Singe à tête de hibou, Touraco géant, etc.) et végétales (*Entandrophragma excelsum*, *Prunus africana*, ...). Le niveau de collaboration entre le staff et les partenaires pour définir ensemble les activités prioritaires reste limité par le mode de gouvernance de l'AP. Les menaces les plus importantes sont notamment : la démographie galopante, l'urbanisation qui se développe autour du parc notamment à Bugarama, l'orpaillage, la coupe du bambou, les feux de brousse, carbonisation, etc....

II.2.1 Planification

Les textes et lois régissant le Parc National de la Kibira existent mais on constate des lacunes d'adéquation avec la politique de gestion des APs. Il a été également constaté que l'indice de forme est mauvaise (le rapport de la surface par la longueur des limites de l'AP) ce qui favorise la sortie facile des animaux pour détruire les cultures des riverains. Les conséquences de ces sorties sont les conflits homme-faune qui diminuent le niveau de collaboration entre le Parc et les parties prenantes. Malgré ces défis, on note une amélioration dans la planification évaluée à 57,14% par rapport à la situation de référence dont le score s'élevait à 28,57%. Cette amélioration serait probablement influencée par l'intervention du PRRPB car certaines activités du PAG sont mises en œuvre.

II.2.2. Intrants

Suite à un programme de suivi de la dynamique des habitats, des données d'inventaires des chimpanzés et de *Prunus africana*, il existe des informations de base pour garantir la protection des valeurs. Certes, le personnel de l'AP dispose des capacités nécessaires mais reste insuffisant pour répondre pleinement aux besoins de gestion efficace de l'AP. Il est donc indispensable de recruter 5 conservateurs adjoints au conservateur principal (conservateur adjoint chargé de la surveillance, conservateur adjoint chargé de la conservation communautaire, conservateur adjoint chargé du monitoring, conservateur adjoint chargé du tourisme, conservateur adjoint chargé de la santé de la faune sauvage).

L'AP dispose d'équipements essentiels qui nécessitent la maintenance/réhabilitation et le remplacement de ceux qui sont vétustes pour atteindre les objectifs de conservation.

Le budget annuel accordé à l'institution en charge des aires protégées (OBPE) lui permet de payer le salaire du personnel et un peu des frais de fonctionnement à l'AP.

Ainsi, l'examen de l'adéquation des ressources, les installations et équipement, les capacités humaines et les fonds pour le fonctionnement de l'AP montre un score de 44,44%. Malgré l'amélioration de score par rapport à la situation de référence (29,17%), il y a un besoin urgent d'améliorer les capacités techniques et financières de l'AP pour améliorer l'EGAP du PNK.

II.2.3. Processus

Dans les conditions idéales, les aires protégées bien planifiées et appuyées ont besoin d'une gestion rationnelle pour être efficaces. Tout un éventail de procédures reconnues peut aider, en même temps que des normes de bonne gestion. Le PNK est loin de remplir les conditions ci-haut mentionnées car il dispose d'un personnel insuffisant, de peu de ressources disponibles excepté quelques actions initiées par les partenaires en faveur des communautés riveraines. L'EGAP donne un score inférieur à la moyenne de 48,33% malgré une amélioration considérable par rapport au score de la situation de référence (30,56%). Les gestionnaires doivent adopter des stratégies de mobilisation des financements pour financer l'exécution du PAG.

II.2.4. Résultats

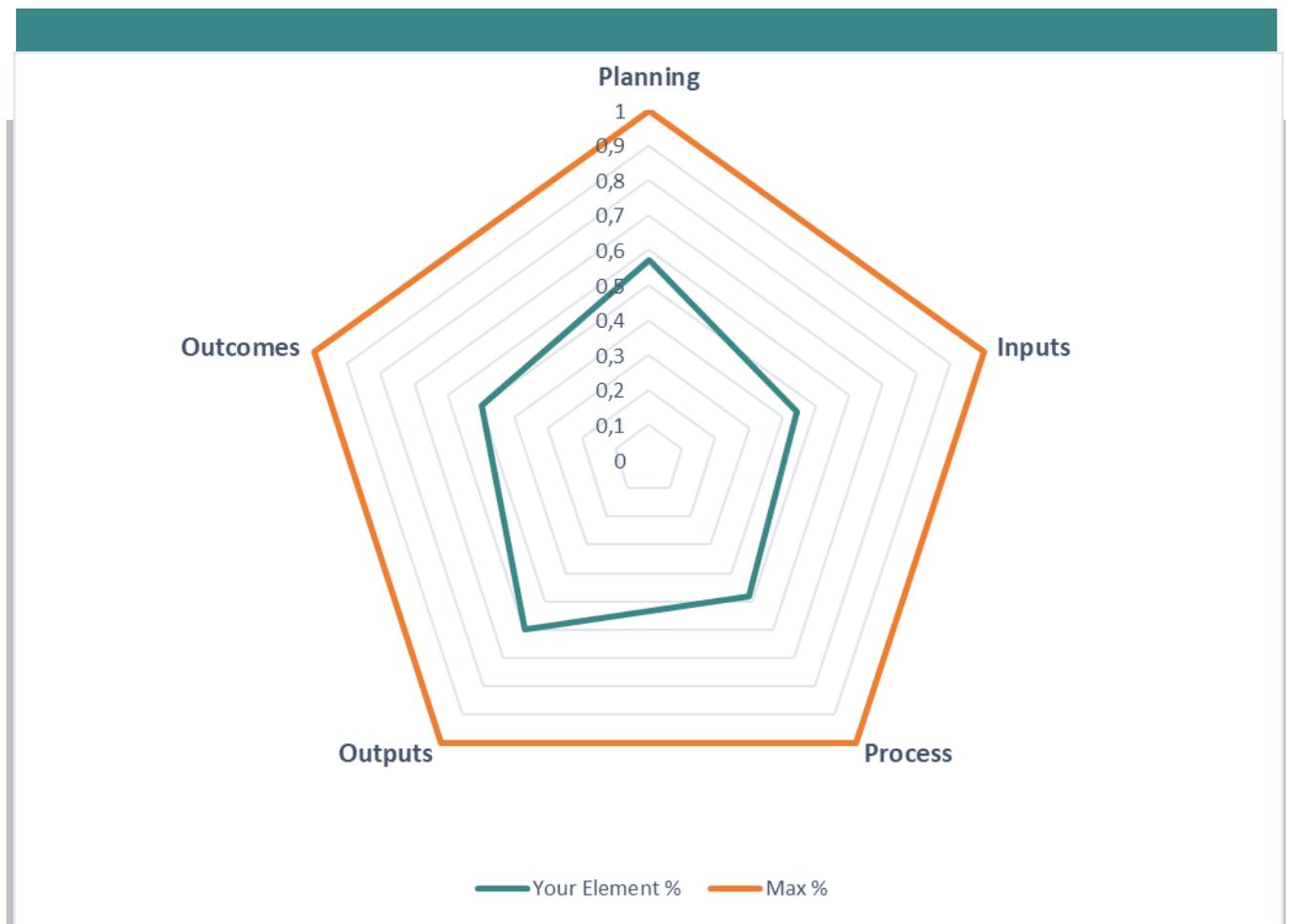
Les actions de surveillance, de suivi de la dynamique des habitats et d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines de l'aire protégée à travers la participation dans les activités rémunérées organisées par le staff de l'AP grâce à l'appui financier du PRRPB produisent des résultats à la hauteur de 60% par rapport à la situation de référence qui est de 50,00%. Cependant, le PAG qui va bientôt s'expirer a été partiellement mis en œuvre par le manque de budget. Le PAG doit être mis à jour, recruter un personnel suffisant et mobiliser les moyens pour assurer progressivement une gestion efficace de l'AP.

II.2.5. Effets et Impacts

Les activités qui sont menées dans le parc produisent des effets et impacts à un taux de (50%). Ce taux a connu une amélioration par rapport à la situation de référence (33,33%). Il est très difficile de faire la conservation sans moyens financiers et humains suffisants. Cependant les effets et impacts des activités de gestion du Parc ne sont pas significatif pour le améliorer le bien-être de la population locales. Les phénomènes des changements climatiques ne sont pas maîtrisés. Il y a nécessité de mobiliser les fonds pour l'actualisation et la mise en œuvre de son plan d'aménagement et de gestion.

Tableau 2 : Synthèse des scores obtenus par élément de cycle de gestion au PNK

METT scores per management element (per cent)				
Element	Your Element Score	Maximum Element Score	Your Element %	Max %
Planning	12	21	57,14%	100,00%
Inputs	8	18	44,44%	100,00%
Process	29	60	48,33%	100,00%
Outputs	9	15	60,00%	100,00%
Outcomes	6	12	50,00%	100,00%
Total	64	126	50,79%	100,00%

**Figure 2 : Illustration de l'efficacité de gestion du PNK dans un radar**

II.3. PARC NATIONAL DE LA RUVUBU

Le Parc National de la Ruvubu (PNR) est une entité biophysique intégrant tout aussi bien des éléments physiques abiotiques que des éléments biotiques constituant sa biodiversité. Il est subdivisé en 4 secteurs de surveillance qui correspondent à 4 provinces de l'Est du Burundi à savoir Karuzi et Muyinga à l'Ouest, Ruyigi et Cankuzo à l'Est. D'une superficie de 50 800 ha, son territoire s'étend sur 8 communes à raisons de 2 communes par province limitrophe. Ces communes sont Nyabikere et Mutumba en province Karuzi, Mwakiro et Buhinyuza en province Muyinga, Butezi et Bweru en province Ruyigi, et Cankuzo et Kigamba en province de Cankuzo. Le PNR possède une forme allongée caractéristique, allant en s'élargissant de sa pointe Sud-Ouest, ne dépassant pas les 5 km de largeur, à sa base Nord-Est formant la frontière avec la Tanzanie. C'est dans cette partie qu'il atteint une largeur maximale de 15 km (OBPE, 2014).

II.3.1. Planification

L'absence de connectivité avec le réseau d'aires protégées nationales et transfrontalières et la forme allongée lui conférant un indice de forme très médiocre exposent l'AP à l'effet lisière. De même, les conflits homme-faune et les lacunes constatées dans l'application de la loi viennent s'ajouter à la mauvaise conception de l'AP. Ces derniers entraînent un faible niveau de collaboration avec les parties prenantes et sape les efforts de planification avec un taux de 57,14%. Ce score a été largement amélioré par rapport à la situation antérieure de 38,10% suite aux interventions des parties prenantes dans la protection de l'environnement de manière générale, aux activités du PAG mises en œuvre partiellement et à la disponibilité du budget. Il est impératif de multiplier les activités génératrices de revenus au tour de l'AP pour améliorer l'implication des communautés riveraines dans la gestion du PNR.

II.3.2. Intrants

Suite à un programme de suivi de la dynamique des habitats et des feux de brousse, le PNR dispose de quelques informations pour continuer à maintenir des priorités dans la protection des valeurs. Le personnel de l'AP dispose des capacités nécessaires mais reste insuffisant pour répondre pleinement aux besoins de gestion efficace de l'AP car le conservateur principal a besoin des conservateurs adjoints pour la conservation communautaire, le monitoring et la santé de la faune sauvage. L'EGAP de l'AP montre que cet élément du cycle de gestion est évalué à 44,44% malgré une amélioration par rapport à la situation de référence (33,33%).

II.3.3. Processus

Le PNR donne des orientations pour la gestion des valeurs mais il a peu de ressources pour le mettre en œuvre. L'accès et le partage des bénéfices issus de la conservation montrent que la conservation communautaire n'est pas significative. Ainsi, des activités illégales s'observent encore et sont le plus souvent à l'origine des cas d'agression des agents de l'AP par les délinquants. L'intervention du PRRPB pour certaines activités au tour et dans l'AP a vu la participation d'un nombre relativement petit si l'on considère toute la communauté riveraine des 8 communes limitrophes du parc. L'adéquation de peu de ressource disponibles et les priorités de gestion est encore faible avec un taux de 41,67%. Ce dernier est passé de 33,33% (score de la situation de référence) suite à l'implication des communautés riveraines dans les travaux d'ouverture et

d'entretien des pistes périmétrales, de pénétration, à la sensibilisation et à l'éducation environnementale

II.3.4. Résultats

Les quelques activités comme la surveillance, le suivi de la dynamique des habitats et le suivi de la dynamique des feux de brousse bénéficient d'un appui financier. De même, les activités d'entretien des pistes de l'aire protégée par les communautés riveraines sont appuyées par le PRRPB.

Cependant, toutes ces activités n'ont pas forcément changé ou contribué au changement des résultats de l'EGAP en comparant les scores des résultat de la situation de référence et celui de l'exercice 2019-2020. Cette évaluation montre que la gestion préserve à 50% les valeurs essentielles pour lesquelles l'aire protégée a été créée.

II.3.5. Effets et Impacts

Les effets et impacts induits par les efforts de conservation de l'AP restent en dessous de la moyenne (41,67%) malgré une grande amélioration par rapport à la situation de référence (16,67%). Cela est dû à une combinaison de multiples facteurs comme les défauts du ressort des gestionnaires et l'insuffisance d'intrants nécessaires pour mettre en œuvre le PAG. Il faudra que les efforts de gestion soient conçus et ciblent soigneusement les actions prioritaires pouvant avoir des effets positifs à un coût moyen.

Tableau 3 : Synthèse des scores obtenus par élément de cycle de gestion au PNR

METT scores per management element (per cent)				
Element	Your Element Score	Maximum Element Score	Your Element %	Max %
Planning	12	21	57,14%	100,00%
Inputs	8	18	44,44%	100,00%
Process	25	60	41,67%	100,00%
Outputs	6	12	50,00%	100,00%
Outcomes	5	12	41,67%	100,00%
Total	56	123	45,53%	100,00%



Figure 3 : Illustration de l'efficacité de gestion du PNR dans un radar

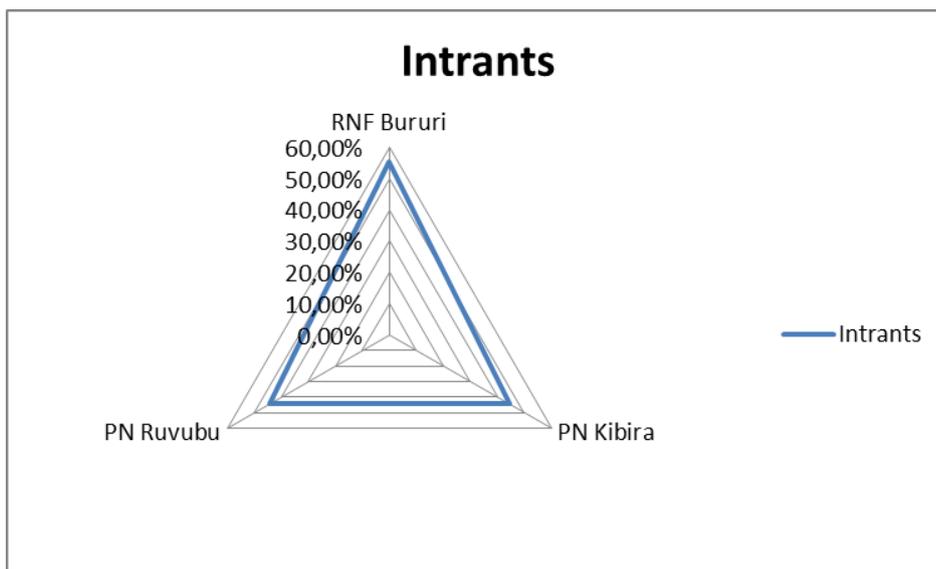
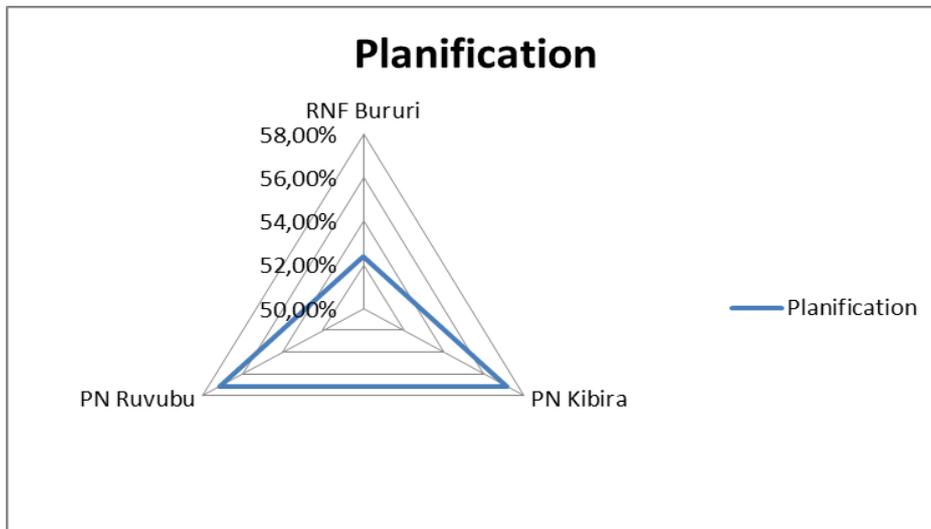
III. EVALUATION GLOBALE DES ELEMENTS DU CYCLE DE GESTION DES TROIS AIRES PROTEGEES EVALUEES

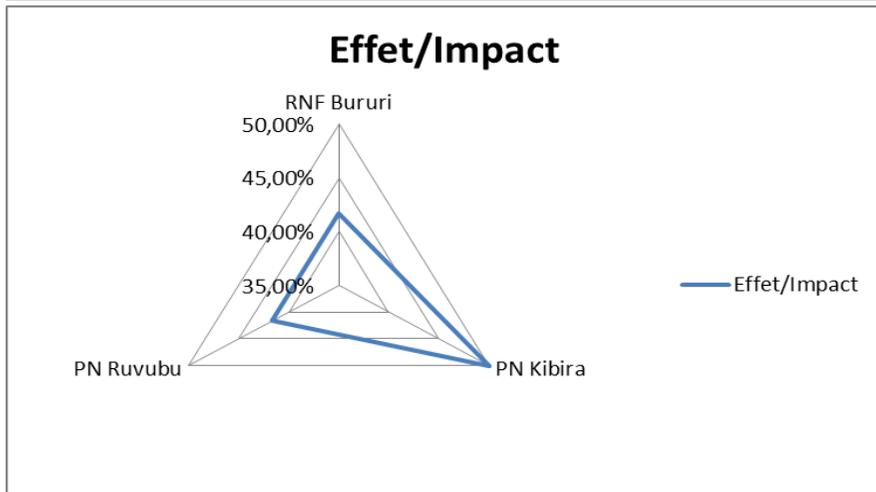
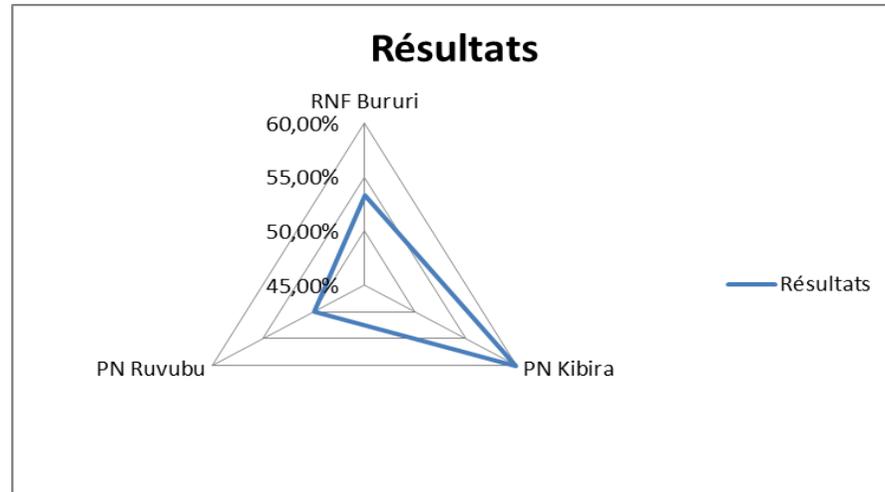
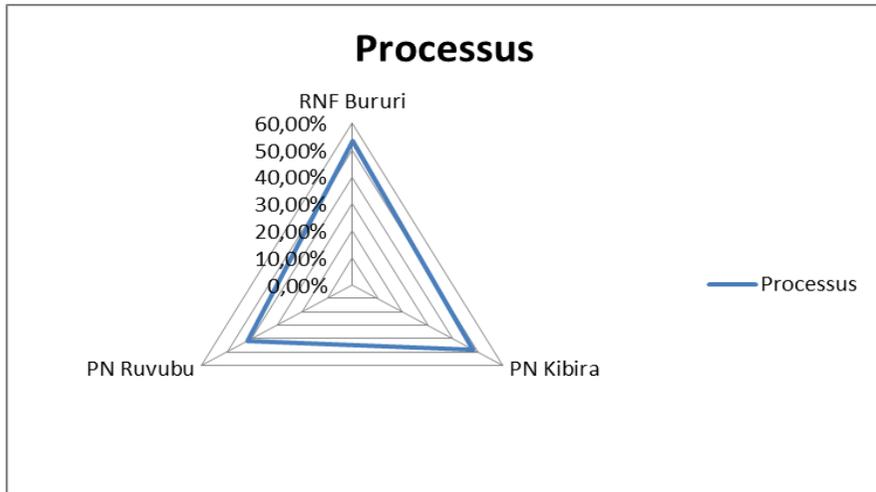
Pour chaque AP, l'évaluation a porté sur les cinq éléments décrits dans les paragraphes précédents.

Le tableau ci-dessous montre les résultats sous-forme de moyennes (%) visualisées par des radars.

Tableau 4 : Synthèse des résultats pour chaque élément du cycle de gestion

Aire Protégée	Planification	Intrants	Processus	Résultats	Effet/Impact	Score moyen
RNF Bururi	52,38%	55,56%	53,33%	53,33%	41,67%	52,38%
PN Kibira	57,14%	44,44%	48,33%	60,00%	50,00%	50,79%
PN Ruvubu	57,14%	44,44%	41,67%	50,00%	41,67%	45,53%
Moyenne des 3 AP	55,55	48,15	47,77	54,44	44,44	49,56%





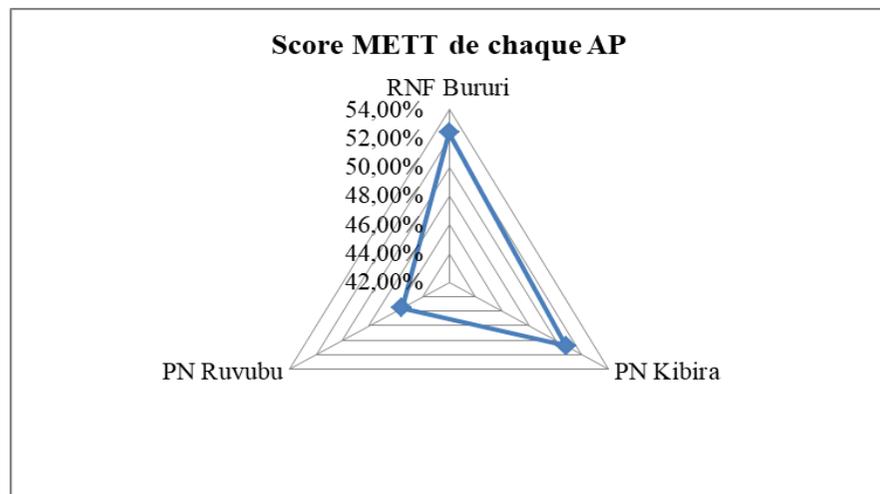


Figure 4 : Illustration de l'efficacité de gestion des trois AP dans un radar

Analyse des résultats présentés sous forme de radars

- **La planification** est évaluée sur base des textes réglementaires, de la configuration des AP, du plan de gestion et de travail ainsi que les objectifs de conservation. Chacune des trois AP évaluées disposent d'un statut légal et un mauvais indice de forme (le rapport entre la surface et la longueur des limites de l'aire protégée) qui est liée à leur conception. Leurs PAG sont partiellement mis en œuvre. Les objectifs de conservation (la vision, les missions et les objectifs) fondés sur les valeurs et les éléments clés sont clairement définis dans le plan d'aménagement et de gestion de la RNF-Bururi uniquement.
- **Les intrants** sont évalués sur base des informations de base, du personnel, du budget, des infrastructures et des équipements. Les informations de base en rapport avec la biodiversité disponibles sont insuffisantes. Il manque des données d'inventaire mises à jour pour les chimpanzés de la Kibira, celles d'inventaire de *Prunus africana* existent pour une partie du parc tandis que pour d'autres valeurs, il n'existe pas des données d'inventaire. Pour le PNR, les données d'inventaire du Syncherus caffer existent, mais il n'existe pas des données d'inventaires d'autres valeurs du PNR. S'agissant de la Réserve Naturelle Forestière de Bururi, il existe des données sur les chimpanzés uniquement. Le personnel est quantitativement et qualitativement insuffisant. Les services de conservation communautaire, de monitoring, d'écotourisme, de recherche, de santé animale sauvage et d'éducation environnementale sont inexistantes dans ces trois AP évaluées. Toutes les trois APs n'ont pas de budget suffisant pour assurer leur gestion efficace.
- **Le processus** : à part les patrouilles de surveillance effectuées par les écocardes, très peu d'activités sont engagées sur terrain. La raison majeure est le manque de budget et un faible partenariat technique et financier. La loi régissant les AP est faiblement appliquée à cause d'une faible implication de toutes les parties prenantes dans la gestion. Les communautés riveraines sont peu impliquées dans leur gestion. L'écotourisme est au point mort ou embryonnaire dans ces trois AP. Les aspects liés aux changements climatiques et aux services écosystémiques sont faiblement pris en compte dans la gestion des AP.
- **Les résultats** obtenus sont fonction du niveau de mise en œuvre des activités du PAG. Dans les trois APs, les activités du PAG sont partiellement mises en œuvre et des plans de travail sont élaborés en fonction des ressources disponibles. Ce qui explique par ailleurs, un taux faible de résultats dans les trois APs.
- **Au niveau l'élément « effets et impacts »**, l'atteinte des objectifs de conservation, l'état de conservation des valeurs désignées, les effets et impacts sur les communautés locales, l'adaptation aux changements climatiques, les effets sur les services écosystémiques sont les points qui composent cet élément du cycle de gestion d'une AP. Ces trois AP fonctionnent dans un contexte de gestion difficile. les impacts/effets de la réussite affichée sont dus aux activités de surveillance et la sensibilisation.

IV. CONCLUSION

Le présent rapport porte sur l'évaluation de l'efficacité de gestion de la Réserve Naturelle Forestière de Bururi et les Parcs Nationaux de Kibira et Ruvubu avec l'outil METT4 dans le but de mesurer l'impact ou effet induit par l'intervention du PRRPB. Cette évaluation est la première après l'établissement de la situation de référence réalisé par l'OBPE dans ces trois aires protégées.

Certes, l'outil METT n'a pas été conçu pour évaluer l'effet des interventions du projet mais a été convenu avec l'OBPE et le partenaire car il prend en considération de manière générale la part du projet dans la mise en œuvre des activités de gestion pour atteindre les objectifs de création de l'aire protégée.

Cette évaluation se base sur cinq éléments du cycle de gestion de l'AP à savoir : la planification, les intrants, le processus, les résultats et les effets/impacts.

Au niveau des trois aires protégées, le score de la planification est légèrement supérieur à la moyenne (55,55%) à cause d'une mauvaise conception de ces AP qui leur exposent à l'effet lisière. Il s'observe une violation de la loi fixant les limites par le dépassement ou la destruction de ces dernières. La conséquence est le faible niveau de collaboration entre les gestionnaires des AP et les communautés riveraines.

Les PAG des Parcs Nationaux de la Kibira et la Ruvubu sont déjà expirés sauf celui de la RNFB qui est valable jusqu'en 2026, mais leur mise en œuvre est partielle à cause de l'insuffisance du budget de fonctionnement. Le score moyen étant de 48,15%, il est donc opportun de mobiliser les fonds pour mettre en œuvre les actions prioritaires pour la gestion des trois AP.

Malgré les compétences des gestionnaires des AP, une bonne planification ne peut pas être opérationnelle pour assurer une gestion efficace de l'AP si les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les actions ne sont pas disponibles. En dépit de quelques défaillances du personnel des trois AP au niveau de l'application de la loi (respect des normes et procédures d'instruction des dossiers), le processus dépend des deux éléments précédents, le score moyen des trois aires protégées est de 47,77%. Il est plus qu'urgent d'améliorer le processus de mise en œuvre des actions de gestion de ces AP.

Dans les trois AP, la capacité de planification, de mise en œuvre des actions de gestion et la disponibilité d'intrants montrent un score moyen de 54,44%. Ce résultat est lié aux mesures de protection des éléments de valeurs mise en œuvre (la surveillance).

Les effets/impacts des mesures de gestion mise en œuvre dans les trois AP sont proportionnels à 44,44%. Ce score serait influencé par peu d'AGRs au tour de ces AP pour contribuer à l'amélioration du bien-être des communautés riveraines de ces AP. Au cours de l'évaluation, il a été constaté qu'excepté quelques services écosystémiques (pas très connus) rendus par ces AP, il existe peu d'avantages découlant de la conservation au profit des communautés riveraines.

D'une manière générale, l'efficacité de gestion dans les trois AP est très faible. Le score moyen étant de 49,56%, la situation est au bord du gouffre. Il faut donc agir maintenant car demain il sera trop tard. C'est dans cette optique qu'à l'issue du diagnostic, des lacunes et actions prioritaires à mener ont été synthétisées dans le tableau 5.

V. PERSPECTIVES D'AVENIR ET RECOMMANDATIONS

Tableau 5 : Schéma d'orientation stratégique

N°	Problèmes identifiés	Conditions souhaitées
1	La Réserve Naturelle Forestière de Bururi	
1.1	Certaines communautés violent la loi fixant les limites de l'AP	Amélioration de la collaboration entre les parties prenantes pour assurer l'application effective des lois régissant l'AP.
1.2	Les objectifs de la conservation de l'AP ont été partiellement atteints et peu d'activités du PAG sont mises en œuvre.	Sécurisation du budget pour la mise en œuvre des actions prioritaires de l'AP
1.3	Textes réglementaires lacunaires (Petites sanctions par rapport aux délits)?	Actualisation des textes d'application réglementaires
1.4	Les services sectoriels ne tiennent pas compte dans leur planification des actions de gestion de l'AP	Renforcement de la collaboration entre le staff de l'AP et les parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre du plan d'actions
1.5	Taille et forme de l'AP sont mauvaises pour maintenir la santé et la vitalité des Chimpanzés.	Création d'un corridor migratoire joignant la Réserve de Bururi, de Vyanda et le paysages protégé de Mukungu-Rukambasi
1.6	Destruction des limites (vol des bornes de démarcation)	Réhabilitation des limites détruites et entretien régulier de la ceinture
1.7	La planification s'inspire rarement des rapports du suivi et des résultats de la recherche	Mobilisation des fonds pour valoriser tous les rapports du monitoring et les résultats de la recherche
1.8	Insuffisance des données d'inventaires des éléments de valeurs de l'AP	Faire un inventaire général sur les ressources biologiques de l'AP
1.9	Insuffisance du personnel pour appuyer le chef du parc dans la gestion de l'AP	Recrutement des conservateurs adjoints (le chargé du monitoring, de la conservation communautaire, de la promotion de l'écotourisme, de la surveillance et de la santé animale sauvage) et renforcement des capacités du personnel en exercice
1.10	L'AP reçoit un petit budget pour le fonctionnement	Plaidoirie pour la dotation des fonds propre à l'AP Promotion de l'écotourisme
1.11	Les équipements ne sont pas suffisant dont certains sont vetustes et d'autres en mauvais état de fonctionnement	Acquisition de nouveaux équipements et maintenance de ceux qui sont en mauvais état de fonctionnement.
1.12	Il existe des lacunes en matière d'instruction des dossiers judiciaire des délinquants	Formation des nouveaux OPJ et renforcement des capacités de l'ancien.
1.13	La sécurité physique du personnel est inversement proportionnelle à la force des délinquants	Promotion de la formation para militaire du staff et acquisition de l'équipement y afférent Disponibilisation d'un kit de secours pour assurer les premiers soins sur terrain
1.14	Absence de programme de recherche	Collaboration avec les universités pour

		orienter les travaux de mémoires vers les besoins de l'AP.
1.15	Exploitation illégales des plantes médicinales dans l'AP	Sensibilisation pour la prise de conscience et domestication des plantes médicinales convoitées
1.16	Les infrastructures touristiques sont insuffisantes et en mauvais état	Augmentation des infrastructures touristiques et entretien de celles existantes
1.17	Le mode de gouvernance de l'AP limite les communautés riveraines dans la prise de décision de pour la gestion	Amélioration du niveau de prise en compte des propositions des communautés dans les activités de gestion de l'AP
1.18	Peu d'activités génératrices de revenus au tour de l'AP	Intensification des activités génératrices des revenus autour de l'AP
1.19	Peu de patrouilles pour maîtriser les activités illégales	Intensifier les patrouilles ordinaires et séjours conjoints
1.20	Absence d'étude de faisabilité d'une connectivité de l'AP avec d'autres AP du Sud abritant les Chimpanzés	mener une étude de faisabilité du corridor migratoire pour la faune
1.21	La réglementation en vigueur limite l'accès libre aux sites culturels par le public	Valorisation des connaissances traditionnelles sur les valeurs culturelles de l'AP
2 Parc National de la Kibira		
2.1	Certaines communautés violent la loi fixant les limites l'AP	Renforcement de la collaboration entre le staff et les parties prenantes dans le respect de la loi en ses dispositions fixant les limites de l'AP
2.2	Peu de patrouilles pour contenir les menaces (activités illégales) sur la biodiversité de l'AP	Intensification des patrouilles conjoints et séjours, sensibilisation et conscientisation des riverains
2.3	Les services sectoriels ne tiennent pas compte dans leur planification des actions de gestion de l'AP	Renforcement du cadre de collaboration avec les parties prenantes pour le développement des AGRs autour de l'AP
2.4	A certains endroits de l'AP les limites ne sont pas clairement matérialisées	Matérialisation physique des limites sur tout le périmètre de l'AP
2.5	Le PAG qui va expirer n'était que partiellement mises en œuvre	Actualisation du PAG et mobilisation des fonds pour sa mise en œuvre
2.6	Les résultats de l'évaluation de l'efficacité de gestion ne sont pas capitalisés par les gestionnaires de l'AP	Mobilisation des fonds pour la capitalisation des résultats des évaluations par les gestionnaires de l'AP
2.7	Insuffisance de budget pour mettre en œuvre la planification annuelle	Augmentation des fonds pour la mise en œuvre du plan d'actions annuelles de l'AP
2.8	Manque de données actualisées pour les éléments de valeurs	Mise à jour d'une base de données par un inventaire général
2.9	Insuffisance du personnel pour appuyer le chef de l'AP	Remplacement des départs en retraite et recrutement des conservateurs Adjoints (Chargé de la surveillance, du monitoring, de l'écotourisme, de la conservation communautaire et du vétérinaire)

2.10	Insuffisance du budget pour le fonctionnement de l'AP	Amélioration des conditions salariales du personnel et augmentation des frais de fonctionnement Promotion de l'écotourisme pour assurer la sécurisation du budget de l'AP
2.11	Les équipements ne sont pas suffisants et certains sont vétustes	Acquisition de nouveaux équipements, maintenance et entretien
2.12	Des lacunes du personnel de l'AP dans l'instruction des dossiers pour la recherche des infractions	Information et sensibilisation des parties prenantes impliquées dans l'application de la loi.
2.13	Absence de programme de recherche	Renforcement de la collaboration de l'OBPE et les Universités pour orienter les travaux de recherche en fonction des besoins de la conservation
2.14	Les services écosystémiques rendus par l'AP ne sont pas considérés par les parties prenantes à leur juste valeur	Conscientisation des utilisateurs et développement des alternatives autour de l'AP
2.15	Les infrastructures touristiques sont vétustes ou n'existent pas	Augmentation et réhabilitation des infrastructures touristiques.
2.16	Le mode de gouvernance de l'AP limite les communautés riveraines dans la prise de décision de pour la gestion	Amélioration du niveau de prise en compte des propositions des communautés dans les activités de gestion de l'AP
2.17	L'accès limité à certaines ressources de l'AP par les communautés riveraines	Réglementation au prélèvement à certaines ressources renouvelable
2.18	Arrêt des activités réalisées dans le cadre d'une collaboration transfrontalière du paysage Kibira_Nyungwe	Rétablissement des relations entre le Burundi et le Rwanda
2.19	La réglementation en vigueur limite l'accès libre aux sites culturels par le public	Valorisation des connaissances traditionnelles sur les valeurs culturelles de l'AP
2.20	La coupe de bambous et l'orpaillage constituent une menace majeure sur les valeurs de l'AP	Renforcement de la protection de l'AP pour le maintien des fonctions écologiques des habitats
3 Parc National de la Ruvubu		
3.1	Certaines communautés violent la loi fixant les limites de l'AP	Amélioration de la collaboration entre les parties pour assurer l'application effective des lois régissant l'AP
3.2	Peu de patrouilles pour maîtriser les menaces	Renforcement de la surveillance
3.3	Destruction de la biodiversité de l'AP par les feux de brousse	Sensibilisation et renforcement des capacités en matière de gestion des feux de brousse
3.4	Les services des ministères sectoriels ne tiennent pas compte des objectifs de gestion de l'AP dans leur planification	Renforcement du cadre de collaboration avec les parties prenantes
3.5	Conflit homme-animal/ les buffles détruisent les cultures des communautés riveraines de l'AP	Matérialisation physique des limites sur tout le périmètre de l'AP et Construction d'une clôture pour garder les animaux à l'intérieur
3.6	Le PAG est partiellement mis en œuvre	Mobilisation des Fonds pour la mise en œuvre du PAG
3.7	Insuffisance du budget et planification y afférente	Augmentation du budget affecté pour exécuter les activités planifiées

3.8	Manque des données d'inventaire pour les éléments de valeur	Réalisation des inventaires exhaustifs de la faune et de la flore
3.9	Insuffisance du personnel	Remplacement des départs en retraite et Recrutement des conservateurs Adjointes (Chargé de la surveillance, du monitoring, de l'écotourisme, de la conservation communautaire et du vétérinaire)
3.10	Insuffisance du budget pour assurer le fonctionnement de l'AP	Amélioration des conditions salariales du personnel et augmentation des frais de fonctionnement Organisation d'une table ronde à l'intention des PTF, Création d'un fonds forestier
3.11	Mauvaise affectation du budget	Renforcement des capacités en matière de l'utilisation du manuel des procédures administratives et financières
3.12	Équipement insuffisant et vieux/ vétustes	Acquisition de nouveaux équipements et entretien/maintenance d'infrastructures et équipements
3.13	Existence des lacunes en matière d'instruction des dossiers des délinquants pour qualifier les infractions Le système de surveillance est lacunaire	Renforcement des capacités du staff de l'AP en matière d'instruction des dossiers relatifs aux activités illégales commises par les délinquants et renforcement de la collaboration entre le staff et les autres parties prenantes impliquées dans l'application de la loi
		Renforcement de la surveillance et la collaboration avec les parties prenantes, sensibilisation
3.14	La sécurité physique du personnel est inversement proportionnelle à la force des délinquants	Promotion de la formation para militaire du staff et acquisition de l'équipement y afférent.
3.15	Absence de programme de recherche et monitoring	Mobilisation des fonds pour réaliser la recherche et les évaluations régulières et capitaliser les résultats de ces dernières
3.16	Dégradation progressive suite aux feux de brousse qui entraînent la réduction de la résilience face au changement climatique de l'AP	Mise en place d'un programme de gestion intégrée des feux de brousse et intensification des activités de restauration
3.17	Les boisements privés sont quasi inexistant autour de l'AP	Motivation et promotion des initiatives privées pour augmenter les puits de carbone
3.18	L'AP subit une forte pression et pourrait n'est plus fournir des services écosystémiques	renforcement des mesures de protection de l'AP pour garantir les services écosystémiques fournis par l'AP
3.19	Le programme d'éducation environnementale et sensibilisation est faiblement mis en œuvre	Intensification des séances d'éducation environnementale et sensibilisation aux contextes locaux et saisonniers
3.20	La coopération entre les gestionnaires et certains bénéficiaires des services écosystémiques rendus par l'AP est limitée.	Extension de la coopération dans tous les domaines de gestion de l'AP, renforcement de la collaboration avec les parties prenantes
3.21	Les tours opérateurs ne s'impliquent pas à juste titre pour la promotion des produits touristiques de l'AP	Renforcement de la collaboration entre le staff de l'AP et les tours opérateurs pour la promotion des attraits/produits touristiques

3.22	Insuffisance du budget pour la mise en œuvre du PAG	Octroie d'un budget suffisant pour la mise en œuvre du plan d'action de l'AP
3.23	Les guides touristiques n'ont pas les capacités suffisantes pour le guidage, les équipements insuffisants et les infrastructures ne sont pas réhabilitées	Renforcement des capacités en guidage écotouristique, acquisition des équipements et réhabilitation des infrastructures
3.24	Le mode de gouvernance limite le niveau de prise de décision des communautés indigènes et locales dans la gestion de l'AP	Amélioration de la prise en compte des propositions des communautés riveraines dans la prise de décision
3.25	Peu d'AGRs autour de l'AP	Intensification des activités génératrices des revenus autour de l'AP
3.26	L'AP est considérée comme un îlot dans un océan	0
3.27	Les sites historiques culturels de l'AP n'ont pas été régulièrement visités depuis la création	Création d'un centre de rayonnement socio-historique au PNR
3.28	Dégradation de certains habitats de l'AP à cause des passages des feux de brousse	Mise en place des groupes de paroles collinaires, sensibilisation et entretien des coupe-feux

BIBLIOGRAPHIE

Madalague, M., 1980.- Les problèmes qui se posent aux forêts ombrophiles de montagnes ; Cas du Burundi. Rapport technique, UNESCO/MAB. Paris, 144p.

Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. et Courrau, J. (2008). Évaluation de l'efficacité : Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées 2ème édition. Gland, Suisse : UICN. xiii + 105pp

OBPE, (2014) : Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc National de la Ruvubu, 87 p ;

Pamela W., Heather L., Laura B., Emily G. et Eden T., 2017 : Document de discussion : Evaluation de l'efficacité de la gestion. Rapport final, 116p ;

République du Burundi, Décret n° 100/282 du 14/11/2011 portant modification de certaines dispositions du décret du 25 janvier 2000 portant délimitation d'un Parc National et de quatre réserve naturelles décret n° 100/47 du 3 Mars 1980 ;

Stolton, S. and Dudley, N. (2016) : METT Handbook: A guide to using the Management Effectiveness Tracking Tool (METT). Woking, UK: WWF. 27p

UICN/PACO (2011). Parcs et réserves du Burundi : évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées. Ouagadougou, BF : UICN/PACO. 112p.

ANNEXES : Quelques photos illustratives des participants à la collecte des données avec l'outil METT



Photo 1 : Séance de collecte des données à la RNFB



Photo 2 : Photo de famille après la séance de collecte des données à la RNFB



Photo 3 : Vue partielle des participants à l'évaluation du PNK



Photo 4 : Vue partielle des participants à l'évaluation du PNR



Photo 5 : Analyse globale des résultats METT des trois AP.